

CONSEIL MUNICIPAL DE GAJAC

COMPTE-RENDU

Mardi 14 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le mardi quatorze mars 2017 à 21h00 le Conseil Municipal de la Commune de GAJAC dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno DIONIS du SEJOUR, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Ont voté

Pour : 11

Contre : 0

Présents : 10

Abstention : 0

Date de Convocation : 9 mars 2017

Présents : MM Bruno DIONIS du SEJOUR, Pascal LOSSE, Philippe VIGNEAU, Bernard PICHARDIE, Pierre LECLERC, Mmes Hélène AYACHE, Corinne LOSSE, Karine CHANTELOT, Marie-Lise NOUAILLE, Christelle MAYOR.

Absent excusé : Mr Benoît DIONIS DU SEJOUR ayant donné pouvoir à Mr Bernard PICHARDIE.

Secrétaire de séance : Mr Pierre LECLERC.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 décembre 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2016.

Vote du compte de Gestion 2016

Le Conseil municipal, après s'être fait présenté le compte de gestion 2016 par Monsieur le Maire, l'approuve à l'unanimité des membres.

Vote du compte administratif 2016

Monsieur le Maire, présente en détail le compte administratif de l'année écoulée, qui se décompose comme suit :

Résultat de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Charges à caractère général	72 243,96 €	Produits des services	20,00 €
Charges de personnel	42 184,44 €	Impôts et taxes	86 274,00 €
Autres charges de gestion courante	64 131,96 €	Dotations et participations	114 927,49 €
Atténuation de produits	8439,90 €	Autres produits de gestion courante	17 111,28 €
		Produits exceptionnels	1 176,40 €
Total Dépenses	187 000,26 €	Total Recettes	219 509,17 €
Résultat de l'exercice			32 508,91 €
Résultat (ex. 2015)			110 191,23 €
	Résultat à affecter		142 700,14 €

Résultat d'investissement			
Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
Immobilisations incorporelles	13 712,45 €	Subvention d'investissement	9 995,00 €
Immobilisations en cours	41 700,45 €		
		Dotations fonds divers Réserves (hors 1068)	6 264,77 €
		Dotations fonds divers Réserves	70 438,72 €
Total Dépenses	55 412,90 €	Total Recettes	86 698,49 €
Résultat de l'exercice			31 285,59 €
Résultat reporté (ex. 2015)			29 249,05 €
		CLOTURE EXERCICE 2016	60 534,64 €
Solde des restes à réaliser d'Investissement			- 94 274,00 €
Besoin de financement			- 33 739,36€

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle de réunion, Monsieur Bernard PICHARDIE, doyen d'âge, procède au vote du compte administratif 2016, qui est approuvé à l'unanimité des membres.

Votants : 10

Ont voté

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

AFFECTATION DU RESULTAT 2016

- **Résultat de fonctionnement**
 - Résultat de l'exercice 32 508,91 €
 - Résultat reporté (exercice 2015) 110 191,23 €
 - **Résultat à affecter** 142 700,14 €
- **Résultat d'investissement**
 - Résultat de l'exercice 31 285,59 €
 - Résultat reporté (exercice 2015) **29 249,05 €**
 - **Solde reste à réaliser Investissement**..... **- 94 274,00 €**
 - **Besoin de financement** **- 33 739,36 €**

□ **AFFECTATION**

- **R 1068** 33 739,36 €
- **R 002** (report en fonctionnement)..... **108 960,88€**

□ **CONCLUSION**

- **RESTE A REALISER INVESTISSEMENT** **94 274,00 €**
 - **RESULTAT DE L'EXERCICE**..... **108 960,88 €**
-
- **RESULTAT TOTAL DE L'EXERCICE**..... **203 234,88 €**

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération

Délibération Plan Local d'Urbanisme (PLUI) : Désignation d'un élu référent

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du Conseil Communautaire en date du 29 janvier 2015, la Communauté de communes du Bazadais a décidé la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.).

Après avoir eu communication des modalités de concertation et de collaboration entre la Communauté de communes et les communes membres, le Conseil Municipal est invité à désigner un élu référent chargé d'appliquer la procédure administrative liée au P.L.U.I.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir procédé aux opérations de vote, désigne à l'unanimité :

- **Monsieur Bruno DIONIS DU SEJOUR**, référent de la commune de Gajac pour le P.L.U.I.

Délibération Demande de subvention à la DRAC pour la phase travaux Rénovation intérieure Eglise Saint Martin de Gajac

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016, la rénovation intérieure de l'Eglise Saint Martin de Gajac a été confiée par Monsieur Martin MOGENDORF, architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine ancien.

Cette réalisation nécessite deux phases dont la mission Diagnostic qui a été effectuée par Mr MOGENDORF.

La deuxième phase concerne la phase Travaux de restauration qui sera réalisée en plusieurs tranches.

La 1^{ère} tranche concerne la restauration du Bas-Côté Nord de l'Eglise (Lot 1 - Maçonnerie/Pierre de Taille ; Lot 2 - Restauration Peinture murale).

Le montant des travaux HT s'élève à : **67 630,00 € H.T**
Le montant des travaux T.T.C. s'élève à : **81 156,00 € T.T.C**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de solliciter une subvention auprès de la D.R.A.C. pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de la phase travaux.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- Subvention demandée au titre de la D.R.A.C. (15 %) : **10 144,50 €**
- Subvention demandée au Conseil Départemental (25 % x 1,11) : **18 767,33 €**
- Subvention demandée au Conseil Régional (25 %) : **16 907,50 €**
- Autofinancement : **21 810,67 €**
- Autofinancement (TVA comprise) : **35 336,67 €**

Délibération Demande de subvention au Conseil Départemental pour la phase travaux Rénovation intérieure Eglise Saint Martin de Gajac

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016, la rénovation intérieure de l'Eglise Saint Martin de Gajac a été confiée par Monsieur Martin MOGENDORF, architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine ancien.

Cette réalisation nécessite deux phases dont la mission Diagnostic qui a été effectuée par Mr MOGENDORF.

La deuxième phase concerne la phase Travaux de restauration qui sera réalisée en plusieurs tranches.

La 1^{ère} tranche concerne la restauration du Bas-Côté Nord de l'Eglise (Lot 1 - Maçonnerie/Pierre de Taille ; Lot 2 - Restauration Peinture murale).

Le montant des travaux HT s'élève à : **67 630,00 € H.T**
Le montant des travaux T.T.C. s'élève à : **81 156,00 € T.T.C**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de la phase travaux.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- Subvention demandée au titre de la D.R.A.C. (15 %) :	10 144,50 €
- Subvention demandée au Conseil Départemental (25 % x 1,11) :	18 767,33 €
- Subvention demandée au Conseil Régional (25 %) :	16 907,50 €
- Autofinancement :	21 810 ,67 €
- Autofinancement (TVA comprise):	35 336 ,67 €

Délibération Demande de subvention au Conseil Régional pour la phase travaux **Rénovation intérieure Eglise Saint Martin de Gajac**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2016, la rénovation intérieure de l'Eglise Saint Martin de Gajac a été confiée par Monsieur Martin MOGENDORF, architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine ancien.

Cette réalisation nécessite deux phases dont la mission Diagnostic qui a été effectuée par Mr MOGENDORF.

La deuxième phase concerne la phase Travaux de restauration qui sera réalisée en plusieurs tranches.

La 1^{ère} tranche concerne la restauration du Bas-Côté Nord de l'Eglise (Lot 1 - Maçonnerie/Pierre de Taille ; Lot 2 - Restauration Peinture murale).

Le montant des travaux HT s'élève à :	67 630,00 € H.T
Le montant des travaux T.T.C. s'élève à :	81 156,00 € T.T.C

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décident de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de la phase travaux.

La commune s'engage à payer la part restant à sa charge.

Le projet sera financé comme suit :

- Subvention demandée au titre de la D.R.A.C. (15 %) :	10 144,50 €
- Subvention demandée au Conseil Départemental (25 % x 1,11) :	18 767,33 €
- Subvention demandée au Conseil Régional (25 %) :	16 907,50 €
- Autofinancement :	21 810 ,67 €
- Autofinancement (TVA comprise):	35 336 ,67 €

Repas des Anciens

Le Repas des Anciens est fixé au 9 avril 2017. Toutes les personnes de la commune de plus de 60 ans sont invitées gracieusement. Les conjoints âgés de moins de 60 ans devront payer 26 euros.

Le traiteur sélectionné est le Relais Bazadais.

Fin travaux réaménagement partiel Salle des Fêtes

Les travaux de réaménagement partiel de la salle des fêtes sont terminés. La Commission de sécurité est venue le 7 mars 2017 contrôler les réalisations et a donné un avis favorable à l'utilisation de la salle.

Délibération Salle des Fêtes : modification convention

La convention sera modifiée suite aux travaux effectués dans la salle des fêtes :

- Habitants de Gajac : 40 euros
- Personnes de l'extérieur : 250 euros
- Caution fixée : 500 euros

Des modifications sont apportées à l'utilisation de la salle. Le nettoyage du sol sera assuré par l'employée communale.

Etat des Lieux Parking Salle des Fêtes

Le parking de la salle des fêtes a été remis en état par la société ETPM, concessionnaire des travaux de pose des lignes.

Questions diverses

Inauguration salle des fêtes

L'inauguration est prévue prochainement mais dépendra des disponibilités du Président du Conseil Départemental.

Cave-urnes

6 cave-urnes sont disponibles et stockées au cimetière de Trazits en attendant leur pose.

Matériel sonorisation

Mr VIGNEAU demande d'investir des micros pour la salle des fêtes.